



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président

Président délégué de Régions de France

Monsieur Fabrice LIBERATO
Président du SCOT du bassin de vie
de Cavaillon, Coustellet l'Isle sur la
Sorgue
315 c, avenue Saint Baldou
84300 CAVAILLON

RM/STE-D22-00199

Marseille, le **28 FEV. 2022**

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention par courrier du 17 décembre 2021, sur l'achèvement du Plan climat air énergie territorial, le Schéma de cohérence territoriale du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet l'Isle sur la Sorgue et des ambitions dont il est porteur. Vous saisissiez officiellement la Région en vue de recueillir son avis sur ce document, conformément à la procédure réglementaire.

La qualité générale du document que vous avez produit, notamment les enseignements du point 4.4 sur les investissements nécessaires et l'adoption d'objectifs chiffrés très précis, est très appréciable. Ce type d'analyse n'étant pas présent dans l'ensemble des Plans climat air énergie territoriaux, il dénote une réelle appropriation et projection du territoire dans l'avenir ce qui est à saluer.

Toutefois, je me dois de porter à votre connaissance que plusieurs erreurs apparentes de calcul dans les points 4.3.2 et 4.3.3 ne permettant pas d'évaluer l'atteinte ou non de la neutralité carbone en matière d'énergie à l'horizon 2050, ni le niveau de cohérence avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. De même, une décomposition des objectifs par l'Établissements publics de coopération intercommunale composant le Schéma de cohérence territoriale, aurait été utile pour que chacun puisse s'emparer de la démarche sur son territoire.

... / ...



Hôtel de Région
27, place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20
téléphone 04 91 57 50 57 – www.maregionsud.fr

Cette limite me conduit à rendre un avis favorable mais assorti de réserves. Vous trouverez par ailleurs joint à ce courrier le recueil exhaustif des retours de services régionaux quant au document que vous m'avez soumis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned above the printed name.

Renaud MUSELIER

P.J. : Recueil exhaustif des retours des services régionaux.

Avis PCEAT du SCOT de Cavillon - ANNEXE « Retour des services régionaux »

Partie Diagnostic

La partie diagnostic a été particulièrement bien menée et n'appelle pas de remarque particulière si ce n'est que le point 6.5 mériterait d'être complété de la mobilité gaz et que les différentes cartographies mériteraient une résolution et / ou une taille plus importante comme par exemple celle du point 7.3.1 difficilement lisible.

Partie Stratégie

Chapitre 2 - Cadre stratégique

Le point 2.4.4 concernant l'Hydrogène mentionne une stratégie régionale « à paraître » en 2020. Celle-ci a été adoptée en Décembre 2020 et est appliquée depuis. Le PCAET nécessiterait une actualisation reprenant les principaux éléments de cette stratégie.

Chapitre 4 - Scénarios

Globalement, il est à saluer la qualité des méthodes de calcul et des hypothèses de travail retenues notamment en l'absence de données sources ou de cadrage dans le SRADDET ou le SRCAE. Les hypothèses et les calculs sont claires, précis et bien explicités.

D'une manière générale, l'ajout des sources de données notamment dans les graphiques / tableaux ou parties de graphiques / tableaux des paragraphes du chapitre 4 seraient un plus appréciable.

Toutefois, l'ensemble des objectifs sont aujourd'hui définis à l'échelle du SCOT alors qu'un découpage par EPCI composant le territoire d'étude aurait été plus approprié permettant une comparaison avec les autres PCAET de la région mais également avec des engagements que chacun de ces EPCI auraient pu prendre ou pourraient prendre à l'avenir avec des partenaires régionaux ou nationaux, notamment dans le cadre de contrats type Contrats Régionaux d'Equilibre Territoriaux (CRET), Contrats de Transition Energétique (CTE),... Cela est d'autant plus dommage que le diagnostic a été fait par EPCI. Par défaut, les analyses régionales ultérieures se baseront sur une répartition arithmétique basés sur la population des EPCI respectifs : 60% pour Luberon Monts de Vaucluse et 40% pour Pays de Sorgues.

Le point 4.1.1 gagnerait à expliciter que le scénario tendanciel du SRCAE retenu comme base d'hypothèse n'est pas un scénario prolongeant simplement les tendances observées sur la période 1990-2005 mais un scénario appliquant les minimums légaux de réduction fixés dans la loi au moment de son élaboration. Cela explique que ce scénario soit déjà un scénario « de rupture » comme mentionné au point 4.1.1.2 du PCAET soumis pour avis et non un scénario « de continuité ».

Dans le chapitre 4.3, il n'est possible de voir que le PCEAT raisonne en énergie finale que par le biais des légendes des graphiques. Il serait utile de préciser ce choix dans les titres des chapitres et des tableaux.

En termes d'ambition, la partie 4.3.1 sur la réduction des consommations d'énergie est cohérent avec le SRADDET avec -49% en 2050 par rapport à 2016 et presque cohérent avec la SNBC (-50% en 2050) et présente une répartition équilibrée de l'effort à fournir entre les différentes filières stratégiques ce qui ne peut qu'être salué. Toutefois, il aurait été plus cohérent la figure 29, présentent une année de référence 2012 par souci de similarité avec le SRADDET afin de favoriser la comparaison aux différentes échéances pour la partie chiffrée.

La partie 4.3.2 sur la production d'énergies renouvelables partage la même difficulté de cohérence avec en 2021, soit neuf ans après l'année de référence 2012 utilisée dans le SRADDET. Cette divergence des années de référence est d'autant plus dommageable qu'une base 2012 serait à l'avantage du territoire en montrant la totalité de l'effort à accomplir et valorisant la dynamique observée sur 2012-2021. Le total des productions des filières considérées montre un niveau d'ambition similaire au SRADDET et aux préconisations issues des fiches de territorialisation.

Toutefois, la vérification des calculs montre des erreurs dans le tableau « figure 29 », le total ne correspondant pas à la somme des lignes pour l'ensemble des années considérées. L'addition des différentes lignes montre un total inférieur aux ambitions du SRADDET pour le territoire.

Par conséquent, les taux de couvertures annoncés en figure 38 ne sont pas corrects et sont tous inférieurs aux ambitions SRADDET avec un taux maximum en 2050 de 89% au lieu des 100% annoncés. La neutralité carbone n'est donc pas atteinte.

Si un détail par filière est présent dans les objectifs de production du PCAET, une explication du contenu de ces filières permettrait une comparaison encore plus précise. A titre d'exemple, il n'est pas précisé le contenu de l'item « biomasse » : contient-il uniquement le bois-énergie ou va-t-il plus loin et intègre-t-il la filière biomasse agricole du SRADDET ?

De même, certaines filières présentes dans le SRADDET semblent absentes du PCAET :

- la pyrogazéification
- la récupération de chaleur fatale industrielle (incluse dans la rubrique « récupération de chaleur » du SRADDET)

Le cas du grand éolien terrestre est, quant à lui, clairement posé et la position du territoire ne va pas à l'encontre du SRADDET.

Concernant le point 4.3.6, il apparaît une erreur dans les couleurs de la figure 41, le scénario du territoire apparaissant en violet et non en vert.

Il est à noter la présence des enseignements du point 4.4 sur les investissements nécessaires et des objectifs chiffrés très précis, ainsi que du point 4.5 sur le coût de l'inaction et du point 7 sur l'adaptation au changement climatique avec l'identification des risques précis sur le territoire. Ce type d'analyse n'étant pas présent dans l'ensemble des PCAET, il dénote une réelle appropriation et projection du territoire dans l'avenir ce qui est à saluer.

Enfin, le point 9.3 semble omettre le brûlage à l'air libre qui, s'il est une source saisonnière d'émission, représente une part non négligeable des nuisances en la matière en automne / hiver.

Partie Plan d'action

Chapitre 1 - Démarche et Méthode

Sur le point 1.4, il est rappelé aux porteurs du PCAET que la base CIGALE ne permet de suivre que les indicateurs « de flux » tels que les GWh produits / consommés annuellement ou les tonnes de polluants émises. Les indicateurs « de stock » tels que les MW ou le nombre d'équipements seront à suivre via les bases nationales ou encore les données disponibles via l'Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (ORECA - <http://oreca.maregionsud.fr>).

Chapitre 2 - Réduire les consommations d'énergie et améliorer la qualité de l'air

L'attention des rédacteurs est attirée sur le fait que plusieurs actions tablent sur un déploiement du Service FAIRE jusqu'en 2027, or de nombreuses inconnues pèsent sur le dispositif national qui ne prévoit pas forcément de durer jusqu'à cette date.

Chapitre 3 - Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération

Quand bien même les actions 3 .1.2, via le déploiement du contrat d'objectif ENR passé avec l'ADEME, permette de travailler sur la plupart des énergies thermiques, et 3.2.1 sur l'accompagnement du solaire photovoltaïque portent sur la plupart des ENR à développer sur le territoire, il est à noter qu'aucune action ne couvre la méthanisation ni la pyrogazéification alors même que des objectifs en la matière figurent dans la stratégie.